

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 005-1118/15/CC

■ Bilan des acquisitions et cessions opérées par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte de Marseille Provence Métropole.
DUF 15/13327/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique foncière, MPM a engagé sur son territoire avec l'EPF PACA un partenariat ayant pour objectif de mettre en œuvre sur des secteurs de projets, une action foncière d'acquisition et de portage.

Ce partenariat fait l'objet de plusieurs conventions, en phase d'anticipation ou d'impulsion, parmi lesquelles certaines donnent lieu à un stock foncier par l'EPF:

- La convention quadripartite d'intervention foncière sur le périmètre de l'extension de l'OIN Euroméditerranée, conclue entre MPM, l'EPF, L'EPAEM et la Ville de Marseille, a été approuvée initialement par délibération du conseil de Communauté du 9 décembre 2011. Cette convention a depuis fait l'objet d'un avenant approuvé le 18 juillet 2014 lequel renvoie au 31 décembre 2017 la fin du contrat. Le foncier stocké par l'EPF pour le compte de MPM concerne en particulier la relocalisation des entreprises. Le montant prévisionnel inscrit dans l'avenant porte sur 10 millions d'euros
- La convention d'intervention foncière conclue entre MPM et l'EPF sur le site de la gare d'Arenc dont la maîtrise foncière est stratégique pour MPM et l'opération Euroméditerranée, a été initialement approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2009. Cette convention a depuis fait l'objet d'un avenant approuvé le 19 décembre 2014 lequel renvoie au 31 décembre 2019 la fin du contrat.
- La convention Habitat à caractère multi-sites, conclue entre MPM et l'EPF, pour une durée de 5 ans renouvelable, a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2013, en vue de l'adhésion au dispositif des communes, dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, et poursuivant un objectif de production de logements en mixité sociale sur des sites ciblés.
Par souci de transparence et d'information aux élus, il y a lieu de porter à connaissance le bilan 2014 de l'action de l'EPF PACA, avec un récapitulatif du stock qu'il détient en application des conventions susvisées, afin de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour le compte de MPM.

Ainsi, le bilan porte à 8 975 000 euros le montant des acquisitions, réparties comme suit :

- Un terrain sur le site de Moretti à Marseille dans le 14^{ème} arrondissement, pour un montant de 1 300 000 euros, et un bâtiment d'activités occupé au parc des Aygalades, pour un montant de 1 075 000 euros, tous trois acquis dans le cadre de la convention quadripartite.
- Un tènement foncier acquis dans le cadre de la convention sur le site de la gare d'Arenc pour un montant de 6 200 000 euros.
- Un terrain acquis sur la commune de Sausset les Pins dans le cadre de la convention Habitat à caractère multi-sites pour un montant de 400 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 011-444/12/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2013 approuvant la convention habitat à caractère multi-sites sur le territoire communautaire avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La délibération AEC 016-1748/09/CC du Conseil de Communauté du 18 décembre 2009 approuvant la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au site de la gare d'Arenc ;
- La délibération FTC 009-604/11/CC du Conseil de Communauté du 21 octobre 2011 approuvant la garantie d'emprunt à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'achat de terrains situés sur le site de la gare d'Arenc à Marseille 2^{ème} arrondissement ;
- La délibération FTC 001-001/13/BC du Bureau de Communauté du 22 mars 2013 approuvant la convention pour la participation de la Communauté Urbaine à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2013 ;
- La délibération DEV 001-507/14/BC du Bureau de Communauté du 19 décembre 2014 approuvant l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le site de la gare d'Arenc ;
- La délibération FCT 015-543/14/CC du Conseil de Communauté du 19 décembre 2014 approuvant la garantie d'emprunt à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'achat de terrains situés sur le site de la gare d'Arenc à Marseille 2^{ème} arrondissement.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le partenariat conclu entre MPM et l'EPF fait l'objet de plusieurs conventions, en phase d'anticipation ou d'impulsion, parmi lesquelles certaines donnent lieu à un stock foncier par l'EPF ;
- Qu'il y a lieu de prendre connaissance du bilan 2014 de l'action de l'EPF PACA, avec un récapitulatif du stock qu'il détient en application des conventions susvisées, et des montants correspondants, afin de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour le compte de MPM.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Article 1 :

Est pris acte du bilan annuel, ci-annexé, pour 2014 des acquisitions réalisées par l'EPF dans le cadre des conventions conclues avec MPM sur des secteurs à enjeux, lequel porte à 8 975 000 euros le montant des acquisitions.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée - Urbanisme
PLUi - Aménagement communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER